



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

accidents du travail et maladies professionnelles

Question écrite n° 120462

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur le volet de la réparation des victimes des négociations relatives au régime des accidents du travail et des maladies professionnelles. Des négociations sont en cours entre le patronat et les syndicats sur les accidents de travail et les maladies professionnelles. Le texte propose trois volets dont celui de la réparation des victimes. Certaines associations regrettent que le texte maintienne l'indemnisation forfaitaire de l'incapacité de travail sans prendre en compte les autres préjudices personnels subis par les victimes. En conséquence, il le prie de bien vouloir lui donner ses intentions quant à la prise en compte de tous les préjudices subis par les victimes d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120462

Rubrique : Risques professionnels

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mars 2007, page 2572